

N° 24  
**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

22 novembre 2023

**PROJET DE LOI**

*de finances de fin de gestion  
pour 2023*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté, dans les conditions prévues à l'article 45  
(alinéas 2 et 3) de la Constitution, le projet de loi dont la teneur suit :*

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale** (16<sup>e</sup> législature) : 1<sup>re</sup> lecture : **1818, 1822** et T.A. **177**.

Commission mixte paritaire : **1901** et T.A. **188**.

**Sénat** : 1<sup>re</sup> lecture : **88, 113** et T.A. **21** (2023-2024).

Commission mixte paritaire : **138** et **139** (2023-2024).

### **Article liminaire**

Les prévisions de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques, les prévisions de solde par sous-secteur, la prévision, déclinée par sous-secteur d'administration publique, de l'objectif d'évolution en volume et la prévision en milliards d'euros courants des dépenses des administrations publiques, les prévisions de prélèvements obligatoires, de dépenses et d'endettement de l'ensemble des administrations pour l'année 2023, les prévisions pour 2023 de ces mêmes agrégats du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ainsi que les données d'exécution pour l'année 2022 s'établissent comme suit :

(En points de produit intérieur brut, sauf mention contraire)

	<b>Loi de finances de fin de gestion pour 2023</b>		<b>PLPFP 2023-2027</b>
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2023</b>
<b>Ensemble des administrations publiques</b>			
Solde structurel (en points de PIB potentiel) (1)	-4,2	-4,1	-4,1
Solde conjoncturel (2)	-0,5	-0,7	-0,7
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (en points de PIB potentiel) (3)	-0,1	-0,1	-0,1
Solde effectif (1 + 2 + 3)	-4,8	-4,9	-4,9
Dette au sens de Maastricht	111,8	109,7	109,7
Taux de prélèvements obligatoires (y compris Union européenne, nets des crédits d'impôt)	45,4	44,0	44,0
Dépense publique (hors crédits d'impôt)	57,7	55,8	55,9
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	1 523	1 574	1 575
Évolution de la dépense publique hors crédits d'impôt en volume (en %) *	-1,1	-1,4	-1,3
Principales dépenses d'investissement (en milliards d'euros) **		25	25
<b>Administrations publiques centrales</b>			
Solde	-5,2	-5,3	-5,4
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	625	630	631
Évolution de la dépense publique en volume (en %) ***	-0,1	-3,8	-3,6
<b>Administrations publiques locales</b>			
Solde	0,0	-0,3	-0,3

Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	295	312	312
Évolution de la dépense publique en volume (en %) ***	0,1	1,0	1,0
<b>Administrations de sécurité sociale</b>			
Solde	0,4	0,7	0,7
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	704	730	730
Évolution de la dépense publique en volume (en %) ***	-2,4	-0,5	-0,5

\* À champ constant.

\*\* Au sens de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027.

\*\*\* À champ constant, hors transferts entre administrations publiques.

## PREMIÈRE PARTIE

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

#### TITRE I<sup>ER</sup>

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

##### Article 1<sup>er</sup>

La dernière colonne du tableau du second alinéa du I de l'article 46 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 est ainsi modifiée :

1° À la vingt-sixième ligne, le montant : « 2 000 » est remplacé par le montant : « 1 500 » ;

2° À la cinquante-cinquième ligne, le montant : « 9 900 000 » est remplacé par le montant : « 10 150 000 » ;

3° À la cinquante-sixième ligne, le montant : « 80 000 » est remplacé par le montant : « 105 000 ».

## **Article 2**

Par dérogation à l'article L. 421-10 du code des assurances, au titre de l'année 2023, le produit des contributions mentionnées au même article L. 421-10 est affecté au fonds de garantie des assurances obligatoires prévu à l'article L. 421-1 du même code, selon les mêmes modalités que la contribution prévue au 2° de l'article L. 421-4-1 dudit code, à hauteur de 65 millions d'euros.

## **Article 3**

I. – Le 9° de l'article L. 131-8 du code de la sécurité sociale est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, le taux : « 28,48 % » est remplacé par les mots : « 28,50 %, minorée d'un montant de 2 milliards d'euros en 2023, » ;

2° Au *a*, le nombre : « 23,30 » est remplacé par le nombre : « 23,32 » ;

3° Le *b* est complété par les mots : « , le montant correspondant étant minoré de 2 milliards d'euros en 2023 ».

II. – Le I s'applique à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

## **Article 4**

À la fin de la seconde phrase du 2° du 1 du VI de l'article 46 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, le montant : « 3 815 713 610 euros » est remplacé par le montant : « 3 796 849 552 euros ».

## **TITRE II**

### **DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES**

## **Article 5**

I. – Pour 2023, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

(En millions d'euros \*)

	Ressources (1), dont fonctionnement (2) et investissement (3)			Charges (1), dont fonctionnement (2) et investissement (3)			Solde
	1	2	3	1	2	3	
<b>Budget général</b>							
Recettes fiscales** / dépenses*** .....	+2 417	+2 417	-	+4 447	+3 647	+801	
Recettes non fiscales.....	-4 402	-2 531	-1 871	-	-	-	
Recettes totales nettes / dépenses nettes .....	-1 985	-114	-1 871	+4 447	+3 647	+801	
<i>À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne .....</i>	-1 124	-1 124					
<b>Montants nets pour le budget général.....</b>	<b>-861</b>	<b>+1 009</b>	<b>-1 871</b>	<b>+4 447</b>	<b>+3 647</b>	<b>+801</b>	<b>-5 309</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants.....	-	-	-	-	-	-	
<b>Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours.....</b>	<b>-861</b>	<b>+1 009</b>	<b>-1 871</b>	<b>+4 447</b>	<b>+3 647</b>	<b>+801</b>	
<b>Budgets annexes</b>							
Contrôle et exploitation aériens.....	+71	+71	-	-13	-5	-8	+84
Publications officielles et information administrative ...	-	-	-	-2	-2	-	+2
<b>Totaux pour les budgets annexes.....</b>	<b>+71</b>	<b>+71</b>	<b>-</b>	<b>-15</b>	<b>-7</b>	<b>-8</b>	<b>+85</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :							

- Contrôle et exploitation aériens.....	-	-	-	-	-	-	-
- Publications officielles et information administrative ...	-	-	-	-	-	-	-
<b>Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours.....</b>	<b>+71</b>	<b>+71</b>	<b>-</b>	<b>-15</b>	<b>-7</b>	<b>-8</b>	
<b>Comptes spéciaux</b>							
Comptes d'affectation spéciale .....	-3 741	+148	-3 889	+178	+178	-	-3 919
Comptes de concours financiers .....	+184	-	+184	-537	-	-537	+721
Comptes de commerce (solde).....							+951
Comptes d'opérations monétaires (solde).....							-
Solde pour les comptes spéciaux .....							<b>-2 247</b>
<b>Solde général .....</b>							<b>-7 471</b>

\* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

\*\* Recettes fiscales brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission "Remboursements et dégrèvements", programme 200).

\*\*\* Dépenses budgétaires brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission "Remboursements et dégrèvements", programme 200).

## II. – Pour 2023 :

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(En milliards d'euros)

<b>Besoin de financement</b>	
Amortissement de la dette à moyen et long termes .....	149,6
<i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale .....</i>	<i>144,5</i>
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés) .....</i>	<i>5,1</i>
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau .....	2,2
Amortissement des autres dettes reprises .....	0,9
Déficit budgétaire .....	171,2
Autres besoins de trésorerie .....	-14,5
<b>Total .....</b>	<b>309,4</b>
<b>Ressources de financement</b>	
Émission de dette à moyen et long termes, nette des rachats ...	270,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement .....	6,6
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme .....	20,0
Variation des dépôts des correspondants .....	0,0
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État .....	31,2
Autres ressources de trésorerie .....	-18,4
<b>Total .....</b>	<b>309,4</b> ;

2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

III. – Pour 2023, le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'État, exprimé en équivalents temps plein travaillé, est porté à 1 961 289.



**SECONDE PARTIE**  
**MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS**  
**SPÉCIALES**

**TITRE I<sup>ER</sup>**

**AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023. – CRÉDITS DES**  
**MISSIONS**

**I. – Autorisation des crédits des missions**

**Article 6**

I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2023, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 23 657 114 391 € et de 22 102 646 422 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

II. – Il est annulé pour 2023, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 5 163 413 583 € et de 5 165 780 825 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

**Article 7**

Il est annulé pour 2023, au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 6 400 000 € et de 14 600 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état C annexé à la présente loi.

**Article 8**

I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2023, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 178 328 296 € et de 178 328 296 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

II. – Il est ouvert aux ministres, pour 2023, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d’engagement et des crédits de paiement supplémentaires s’élevant respectivement aux montants de 1 128 621 106 € et de 1 128 621 106 €, conformément à la répartition par mission donnée à l’état D annexé à la présente loi.

III. – Il est annulé pour 2023, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d’engagement et des crédits de paiement s’élevant respectivement aux montants de 1 549 301 568 € et de 1 665 701 568 €, conformément à la répartition par mission donnée à l’état D annexé à la présente loi.

## II. – Plafonds des autorisations d’emplois

### Article 9

Le tableau du second alinéa de l’article 136 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 est ainsi modifié :

1° La treizième ligne est ainsi rédigée :

«	Solidarités et familles	5 074	» ;
---	-------------------------	-------	-----

2° La seconde colonne est ainsi modifiée :

a) À la deuxième ligne, le nombre : « 1 950 170 » est remplacé par le nombre : « 1 950 365 » ;

b) À la cinquième ligne, le nombre : « 9 111 » est remplacé par le nombre : « 9 126 » ;

c) À la dixième ligne, le nombre : « 302 146 » est remplacé par le nombre : « 302 256 » ;

d) À la onzième ligne, le nombre : « 92 753 » est remplacé par le nombre : « 92 748 » ;

e) À la vingt et unième ligne, le nombre : « 1 961 094 » est remplacé par le nombre : « 1 961 289 ».

## **Article 10**

La seconde colonne du tableau du second alinéa de l'article 137 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 est ainsi modifiée :

1° À la seizième ligne, le nombre : « 16 850 » est remplacé par le nombre : « 16 835 » ;

2° À la dix-septième ligne, le nombre : « 9 924 » est remplacé par le nombre : « 9 914 » ;

3° À la dix-neuvième ligne, le nombre : « 3 051 » est remplacé par le nombre : « 3 046 » ;

4° À la vingt-huitième ligne, le nombre : « 19 500 » est remplacé par le nombre : « 19 502 » ;

5° À la trente-troisième ligne, le nombre : « 1 453 » est remplacé par le nombre : « 1 455 » ;

6° À la quarante-troisième ligne, le nombre : « 755 » est remplacé par le nombre : « 760 » ;

7° À la quarante-cinquième ligne, le nombre : « 267 » est remplacé par le nombre : « 272 » ;

8° À la soixante-neuvième ligne, le nombre : « 768 » est remplacé par le nombre : « 776 » ;

9° À la soixante-douzième ligne, le nombre : « 131 » est remplacé par le nombre : « 139 ».

## **TITRE II**

### **AUTRES DISPOSITIONS. – RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

## **Article 11**

I. – Une majoration exceptionnelle de la dotation pour les titres sécurisés prévue à l'article L. 2335-16 du code général des collectivités

territoriales est attribuée aux communes en 2023, dans les conditions fixées aux II à IV du présent article.

II. – Un montant de 50 000 € est attribué à chaque commune ayant accueilli au moins cinq stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques installées, à titre provisoire, en 2023 pendant une durée minimale de quatre mois sans interruption. Ce montant est porté à 150 000 € lorsque la commune a accueilli au moins dix stations.

Lorsque la durée d'installation temporaire des stations atteint six mois sans interruption en 2023, les montants mentionnés au premier alinéa du présent II sont portés à 75 000 € pour l'accueil d'au moins cinq stations et à 225 000 € pour l'accueil d'au moins dix stations.

III. – Un montant de 4 000 € est attribué aux communes pour chaque station d'enregistrement en fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 lorsque le nombre de demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques enregistrées sur le territoire de la commune entre le 1<sup>er</sup> mai 2023 et le 2 juillet 2023 est supérieur de plus de 20 % au nombre de demandes constaté entre le 2 janvier 2023 et le 26 février 2023.

IV. – Sans préjudice du troisième alinéa de l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales, un montant de 1 000 € est attribué aux communes pour chaque station inscrite, au 1<sup>er</sup> juillet 2023, à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous.

V. – A. – En 2023, la majoration prévue au troisième alinéa de l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales est attribuée aux communes pour chaque station inscrite au 1<sup>er</sup> juillet 2023 à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous et en fonctionnement à la même date.

B. – La seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales est supprimée.

VI. – Le présent article est applicable à la collectivité de Saint-Barthélemy, à la collectivité de Saint-Martin, aux communes de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, aux circonscriptions territoriales de Wallis-et-Futuna, aux communes de Polynésie française et aux communes de Nouvelle-Calédonie.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 novembre 2023.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*

**ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS**

**ÉTAT A  
(ARTICLE 5 DE LA LOI)**

*VOIES ET MOYENS POUR 2023 RÉVISÉS*

**I. – BUDGET GÉNÉRAL**

*(En euros)*

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	<b>1. Recettes fiscales</b>	
	<b>11. Impôt net sur le revenu</b>	<b>+2 670 683 451</b>
1101	Impôt net sur le revenu.....	+2 670 683 451
	<b>12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles</b>	<b>-288 000 000</b>
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles .....	-288 000 000
	<b>13. Impôt net sur les sociétés</b>	<b>+6 019 125 326</b>
1301	Impôt net sur les sociétés .....	+6 019 125 326
	<b>13 bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés</b>	<b>+13 934 208</b>
1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés...	+13 934 208
	<b>13 ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés</b>	<b>+125 000 000</b>
1303	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés .....	+125 000 000
	<b>14. Autres impôts directs et taxes assimilées</b>	<b>+1 424 922 614</b>
1401	Retenues à la source sur certains bénéficiaires non commerciaux et de l'impôt sur le revenu.....	+253 395 071
1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes.....	+182 860 000

1404	Précompte dû par les sociétés au titre de certains bénéficiaires distribués (loi n° 65-566 du 12 juillet 1965, art. 3).....	+170 000 000
1406	Impôt sur la fortune immobilière .....	+90 000 000
1407	Taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et de stockage .....	+15 000 000
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance.....	+92 814 486
1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle .....	+434 490
1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction .....	+8 633 288
1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.....	+12 311 082
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité ..	+19 383 898
1416	Taxe sur les surfaces commerciales .....	+11 144 143
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle .....	-442 371
1427	Prélèvements de solidarité.....	+155 405 255
1430	Taxe sur les services numériques.....	+30 467 507
1431	Taxe d'habitation sur les résidences principales.....	-155 125 617
1497	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010) .....	+382 397 713
1499	Recettes diverses .....	+156 243 669
	<b>15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette</b>	<b>-173 435 332</b>
1501	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette.....	-173 435 332
	<b>16. Taxe sur la valeur ajoutée nette</b>	<b>+1 943 008 061</b>
1601	Taxe sur la valeur ajoutée nette.....	+1 943 008 061



<b>17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes</b>		<b>-8 245 239 475</b>
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices.....	-4 000 000
1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce .....	+32 335 594
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers .....	-20 626 652
1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations).....	+290 000 000
1706	Mutations à titre gratuit par décès .....	+1 356 510 762
1707	Contribution de sécurité immobilière.....	-15 007 580
1711	Autres conventions et actes civils .....	-43 560 868
1713	Taxe de publicité foncière .....	-57 084 380
1714	Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurances et assimilés à raison des contrats d'assurances en cas de décès .....	+10 400 409
1716	Recettes diverses et pénalités .....	-42 116 560
1721	Timbre unique .....	+65 253 015
1726	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certifications d'immatriculation des véhicules.....	-3 684 814
1752	Contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité .....	-9 520 000 000
1753	Autres taxes intérieures .....	-384 042 428
1754	Autres droits et recettes accessoires .....	-1 482 834
1755	Amendes et confiscations.....	+96 436
1756	Taxe générale sur les activités polluantes .....	+691 000 000
1761	Taxe et droits de consommation sur les tabacs .....	+17 610 000
1768	Taxe spéciale sur certains véhicules routiers .....	-19 170 371
1769	Autres droits et recettes à différents titres .....	+124 710 033
1776	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage ...	-3 052 889

1777	Taxe sur certaines dépenses de publicité .....	-370 000
1781	Taxe sur les installations nucléaires de base .....	-290 000
1782	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées .....	-427 688
1785	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs).....	-1 695 210
1786	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos .....	+154 693 062
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques .	+23 666 002
1788	Prélèvement sur les paris sportifs.....	-273 397 263
1789	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne .....	+8 087 616
1797	Taxe sur les transactions financières.....	-612 000 000
1799	Autres taxes.....	-17 592 867
	<b>18. Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État</b>	<b>-1 073 340 481</b>
	Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État, autres que ceux s'appliquant à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et la taxe sur la valeur ajoutée.....	-1 073 340 481
	<b>2. Recettes non fiscales</b>	
	<b>21. Dividendes et recettes assimilées</b>	<b>-2 461 601 064</b>
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières.....	-3 358 666 165
2116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfices des établissements publics non financiers .....	+823 035 101
2199	Autres dividendes et recettes assimilées .....	+74 030 000
	<b>22. Produits du domaine de l'État</b>	<b>-807 340 820</b>
2201	Revenus du domaine public non militaire.....	-839 000 000
2202	Autres revenus du domaine public.....	+1 686 718

2203	Revenus du domaine privé.....	+29 972 462
	<b>23. Produits de la vente de biens et services</b>	<b>-231 978 370</b>
2301	Remboursement par l'Union européenne des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget .....	+4 333 334
2303	Autres frais d'assiette et de recouvrement .....	-127 226 809
2304	Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor public au titre de la collecte de l'épargne.....	+46 503 515
2305	Produits de la vente de divers biens .....	+34 332
2306	Produits de la vente de divers services.....	+1 377 258
2399	Autres recettes diverses.....	-157 000 000
	<b>24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières</b>	<b>+590 814 227</b>
2401	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers .....	+146 396 235
2402	Intérêts des prêts du fonds de développement économique et social .....	+10 000 000
2403	Intérêts des avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics.....	+43 700 000
2409	Intérêts des autres prêts et avances.....	+4 890 000
2411	Avances remboursables sous conditions consenties à l'aviation civile .....	-6 387 095
2412	Autres avances remboursables sous conditions .....	-136 929
2413	Reversement au titre des créances garanties par l'État.....	-5 400 000
2499	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées.....	+397 752 016
	<b>25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites</b>	<b>-32 903 025</b>
2501	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers .....	-21 712 294

2502	Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence.....	-463 000 000
2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes.....	+172 000 000
2504	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'agence judiciaire de l'État .....	+1 122 498
2505	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires.....	+277 950 000
2510	Frais de poursuite .....	+1 062 289
2511	Frais de justice et d'instance .....	-30 530
2512	Intérêts moratoires.....	-56 766
2513	Pénalités .....	-238 222
	<b>26. Divers</b>	<b>-1 458 771 220</b>
2602	Reversements au titre des procédures de soutien financier au commerce extérieur.....	-30 479 196
2603	Prélèvements sur les fonds d'épargne gérés par la Caisse des dépôts et consignations.....	+297 000 000
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État .....	+139 000 000
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires.....	+52 933 750
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion .....	+5 411 313
2613	Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques .....	-16 231
2615	Commissions et frais de trésorerie perçus par l'État dans le cadre de son activité régaliennne .....	-74 001
2616	Frais d'inscription .....	-3 077 684
2617	Recouvrement des indemnisations versées par l'État au titre des expulsions locatives.....	-61 321
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires.....	-499 971

2620	Récupération d'indus .....	+37 050 324
2621	Recouvrements après admission en non-valeur .....	-11 680 000
2622	Divers versements de l'Union européenne .....	-2 115 500 000
2623	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits .....	-5 641 340
2624	Intérêts divers (hors immobilisations financières) ....	+942 658
2625	Recettes diverses en provenance de l'étranger.....	+9 067 203
2626	Remboursement de certaines exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties (art. 109 de la loi de finances pour 1992).....	+28 769
2697	Recettes accidentelles.....	+116 780 000
2699	Autres produits divers .....	+50 044 507
	<b>3. Prélèvements sur les recettes de l'État</b>	
	<b>32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne</b>	<b>-1 123 764 433</b>
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne .....	-1 123 764 433

*Récapitulation des révisions de recettes du budget général*

*(En euros)*

<b>Intitulé de la recette</b>	<b>Révision des évaluations pour 2023</b>
<b>1. Recettes fiscales</b>	<b>+2 416 658 372</b>
11. Impôt net sur le revenu	+2 670 683 451
12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles .....	-288 000 000
13. Impôt net sur les sociétés.....	+6 019 125 326
13 <i>bis</i> . Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés.....	+13 934 208
13 <i>ter</i> . Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés .....	+125 000 000
14. Autres impôts directs et taxes assimilées .....	+1 424 922 614
15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette ..	-173 435 332
16. Taxe sur la valeur ajoutée nette .....	+1 943 008 061
17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes .....	-8 245 239 475
18. Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État .....	-1 073 340 481
<b>2. Recettes non fiscales</b>	<b>-4 401 780 272</b>
21. Dividendes et recettes assimilées .....	-2 461 601 064
22. Produits du domaine de l'État .....	-807 340 820
23. Produits de la vente de biens et services.....	-231 978 370
24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières.....	+590 814 227
25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites.....	-32 903 025
26. Divers.....	-1 458 771 220
<b>3. Prélèvements sur les recettes de l'État</b>	<b>-1 123 764 433</b>
32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne.....	-1 123 764 433
<b>Total des révisions de recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3).....</b>	<b>-861 357 467</b>

## II. – BUDGETS ANNEXES

*(En euros)*

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	<b>+70 893 765</b>
7061	Redevances de route .....	+5 140 000
7062	Redevance océanique et redevances pour services terminaux de la circulation aérienne en outre-mer .....	-2 030 000
7063	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour la métropole .....	+10 700 000
7064	Tarif de l'aviation civile (part de la taxe sur le transport aérien de marchandises et de la taxe sur le transport aérien de passagers) .....	+39 721 718
7068	Contribution Bâle-Mulhouse .....	0
7781	Produits exceptionnels hors cessions .....	+19 362 047
9200	Produit de cession d'actif.....	-2 000 000
<b>Total .....</b>		<b>+70 893 765</b>

### III. – COMPTES D’AFFECTATION SPÉCIALE

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	<b>Contrôle de la circulation et du stationnement routiers</b>	<b>+164 035 904</b>
	<b>Section : Circulation et stationnement routiers</b>	<b>+164 035 904</b>
04	Amendes forfaitaires de la police de la circulation et amendes forfaitaires majorées issues des infractions constatées par la voie du système de contrôle-sanction automatisé et des infractions aux règles de la police de la circulation.....	+164 035 904
	<b>Gestion du patrimoine immobilier de l’État</b>	<b>-30 000 000</b>
01	Produits des cessions immobilières .....	-30 000 000
	<b>Participations financières de l’État</b>	<b>-3 889 189 997</b>
01	Produit des cessions, par l’État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement.....	+227 810 003
03	Reversement de dotations en capital et de produits de réduction de capital ou de liquidation...	-29 000 000
05	Remboursements de créances liées à d’autres investissements, de l’État, de nature patrimoniale...	+10 000 000
06	Versement du budget général .....	-4 098 000 000
	<b>Pensions</b>	<b>+14 292 392</b>
	<b>Section : Pensions militaires d’invalidité et des victimes de guerre et autres pensions</b>	<b>+14 292 392</b>
81	Financement de la retraite du combattant : participation du budget général.....	+13 004 924
87	Financement des pensions militaires d’invalidité : participation du budget général.....	+1 287 468
<b>Total .....</b>		<b>-3 740 861 701</b>



## IV. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

*(En euros)*

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	<b>Avances à l'audiovisuel public</b>	<b>-18 864 058</b>
01	Recettes .....	-18 864 058
	<b>Avances aux collectivités territoriales</b>	<b>+803 720 772</b>
	<b>Section : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes</b>	<b>+803 720 772</b>
05	Recettes diverses .....	-53 972 541
09	Taxe d'habitation et taxes annexes .....	+23 712 972
10	Taxes foncières et taxes annexes .....	+829 063 989
11	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises .....	+20 678 171
12	Cotisation foncière des entreprises et taxes annexes.....	-15 761 819
	<b>Prêts à des États étrangers</b>	<b>+ 1 138 258 779</b>
	<b>Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France</b>	<b>-6 788 670</b>
01	Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France .....	-6 788 670
	<b>Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France</b>	<b>+4 562 955</b>
02	Remboursement de prêts du Trésor .....	+4 562 955
	<b>Section : Prêts aux États membres de la zone euro</b>	<b>+ 1 140 484 494</b>

04	Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro.....	+ 1 140 484 494
	<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>	<b>-439 000 000</b>
	<b>Section : Prêts pour le développement économique et social</b>	<b>-439 000 000</b>
12	Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir .....	-439 000 000
	<b>Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>	<b>-1 300 274 381</b>
01	Remboursement des avances octroyées au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune.....	-1 300 000 000
03	Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics .....	-274 381
<b>Total.....</b>		<b>+183 841 112</b>

ÉTAT B  
(ARTICLE 6 DE LA LOI)

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2023 OUVERTS ET ANNULÉS, PAR  
MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DU BUDGET GÉNÉRAL

BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
<b>Action extérieure de l'État</b>			<b>72 909 172</b>	<b>82 952 712</b>
Action de la France en Europe et dans le monde			55 000 000	65 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence			15 900 000	15 900 000
Français à l'étranger et affaires consulaires			2 009 172	2 052 712
<b>Administration générale et territoriale de l'État</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>6 020 712</b>	<b>9 518 526</b>
Administration territoriale de l'État	5 000 000	5 000 000		
Vie politique			6 020 712	9 518 526
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	10 000 000	10 000 000		

<b>Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales</b>	<b>937 349 467</b>	<b>856 326 896</b>	<b>13 876 077</b>	<b>20 194 046</b>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	642 177 375	574 535 660		
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	289 172 092	275 791 236		
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture			13 876 077	20 194 046
<i>dont titre 2</i>			<i>7 581 219</i>	<i>7 581 219</i>
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	6 000 000	6 000 000		
<b>Aide publique au développement</b>		<b>76 854 445</b>	<b>490 132 066</b>	<b>274 500 000</b>
Aide économique et financière au développement		76 854 445	222 391 484	
Solidarité à l'égard des pays en développement			267 740 582	274 500 000
<b>Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation</b>	<b>14 000 000</b>	<b>14 000 000</b>	<b>9 958 386</b>	<b>9 958 386</b>
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	14 000 000	14 000 000		

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale			9 958 386	9 958 386
<b>Cohésion des territoires</b>	<b>218 740 535</b>	<b>218 740 535</b>	<b>128 299 169</b>	<b>138 487 258</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	218 740 535	218 740 535		
Aide à l'accès au logement			70 227 800	70 227 800
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat			20 184 553	35 846 553
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire			18 987 008	14 968 609
Politique de la ville			13 750 584	13 750 584
Interventions territoriales de l'État			5 149 224	3 693 712
<b>Conseil et contrôle de l'État</b>			<b>21 732 917</b>	<b>11 050 650</b>
Conseil d'État et autres juridictions administratives			19 682 267	9 000 000

Conseil économique, social et environnemental			550 650	550 650
Cour des comptes et autres juridictions financières			1 500 000	1 500 000
<b>Crédits non répartis</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>350 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
Provision relative aux rémunérations publiques	100 000 000	100 000 000		
<i>dont titre 2</i>	<i>100 000 000</i>	<i>100 000 000</i>		
Dépenses accidentelles et imprévisibles			350 000 000	200 000 000
<b>Culture</b>	<b>29 069 210</b>	<b>28 054 218</b>	<b>13 426 669</b>	<b>29 827 011</b>
Patrimoines			3 205 851	11 894 034
Création			10 220 818	17 932 977
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	26 069 210	26 069 210		
Soutien aux politiques du ministère de la culture	3 000 000	1 985 008		
<b>Défense</b>	<b>2 714 500 000</b>	<b>2 375 000 000</b>	<b>104 500 000</b>	<b>65 000 000</b>
Environnement et prospective de la politique de défense			64 500 000	65 000 000
Préparation et emploi des forces	1 565 300 000	1 544 000 000		

Soutien de la politique de la défense		60 000 000	40 000 000	
Équipement des forces	1 149 200 000	771 000 000		
<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>			<b>47 969 736</b>	<b>26 341 711</b>
Coordination du travail gouvernemental			45 658 110	23 882 426
Protection des droits et libertés			2 311 626	2 459 285
<b>Écologie, développement et mobilité durables</b>	<b>92 254 007</b>	<b>68 409 414</b>	<b>845 596 110</b>	<b>1 295 874 774</b>
Infrastructures et services de transports			29 000 000	85 195 487
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	43 796 468	22 852 942		
Paysages, eau et biodiversité	44 457 539	41 556 472		
Expertise, information géographique et météorologie			2 207 443	2 207 443
Prévention des risques			23 000 000	58 000 000
Énergie, climat et après-mines			780 266 868	1 092 321 217

Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables			11 121 799	8 150 627
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	4 000 000	4 000 000		
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				50 000 000
<b>Économie</b>			<b>329 831 392</b>	<b>441 449 120</b>
Développement des entreprises et régulations			321 345 978	422 814 783
Plan "France Très haut débit"				9 121 475
Statistiques et études économiques			4 522 698	3 153 977
Stratégies économiques			3 962 716	6 358 885
<b>Engagements financiers de l'État</b>	<b>3 829 000 000</b>	<b>3 829 000 000</b>	<b>509 156 368</b>	<b>528 059 877</b>
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	3 829 000 000	3 829 000 000		
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)			490 883 695	490 883 695



Dotation du Mécanisme européen de stabilité			18 272 673	18 272 673
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque				18 903 509
<b>Enseignement scolaire</b>	<b>60 000 000</b>	<b>82 687 083</b>	<b>93 133 282</b>	<b>83 911 607</b>
Enseignement scolaire public du premier degré			3 761 697	3 761 697
Enseignement scolaire public du second degré			7 575 073	7 575 073
Vie de l'élève	60 000 000	82 687 083		
Enseignement privé du premier et du second degrés			11 163 550	11 163 550
Soutien de la politique de l'éducation nationale			49 632 962	40 411 287
Enseignement technique agricole			21 000 000	21 000 000
<b>Gestion des finances publiques</b>	<b>1 390 148</b>		<b>64 180 954</b>	<b>82 134 834</b>
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local			42 750 000	44 720 000

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières			21 430 954	18 023 664
Facilitation et sécurisation des échanges	1 390 148			19 391 170
<b>Immigration, asile et intégration</b>	<b>339 000 000</b>	<b>339 000 000</b>	<b>18 805 239</b>	<b>50 525 328</b>
Immigration et asile	339 000 000	339 000 000		
Intégration et accès à la nationalité française			18 805 239	50 525 328
<b>Investir pour la France de 2030</b>	<b>9 100 000</b>	<b>9 100 000</b>	<b>9 100 000</b>	<b>9 100 000</b>
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche			9 100 000	9 100 000
Valorisation de la recherche	9 100 000	9 100 000		
<b>Justice</b>			<b>178 731 426</b>	<b>71 332 846</b>
Administration pénitentiaire			40 091 149	25 081 285
Protection judiciaire de la jeunesse			13 089 141	23 799 395
Accès au droit et à la justice			7 593 582	7 593 582
Conduite et pilotage de la politique de la justice			117 684 501	14 826 731

Conseil supérieur de la magistrature			273 053	31 853
<b>Médias, livre et industries culturelles</b>	<b>1 433 056</b>	<b>5 600 000</b>	<b>3 034 836</b>	<b>3 827 206</b>
Presse et médias	1 433 056	5 600 000		
Livre et industries culturelles			3 034 836	3 827 206
<b>Outre-mer</b>	<b>524 488 339</b>	<b>535 362 487</b>		
Emploi outre-mer	409 188 339	433 362 487		
Conditions de vie outre-mer	115 300 000	102 000 000		
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>			<b>419 604 578</b>	<b>380 094 807</b>
Formations supérieures et recherche universitaire			90 600 384	64 647 185
Vie étudiante			50 560 228	51 370 510
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires			223 013 541	208 318 463
Recherche spatiale			30 487 146	30 487 146
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables			17 943 279	17 943 279

Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				728 224
Enseignement supérieur et recherche agricoles			7 000 000	6 600 000
<b>Régimes sociaux et de retraite</b>	<b>2 171 308</b>	<b>2 171 308</b>	<b>188 867 380</b>	<b>188 867 380</b>
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres			188 867 380	188 867 380
Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	2 171 308	2 171 308		
<b>Relations avec les collectivités territoriales</b>	<b>172 285 476</b>	<b>146 202 524</b>	<b>56 704 257</b>	<b>53 621 305</b>
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements			56 704 257	53 621 305
Concours spécifiques et administration	172 285 476	146 202 524		
<b>Remboursements et dégrèvements</b>	<b>12 504 417 354</b>	<b>12 504 417 354</b>		
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	12 489 402 462	12 489 402 462		

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	15 014 892	15 014 892		
<b>Santé</b>	<b>190 000 000</b>	<b>190 000 000</b>	<b>75 313 796</b>	<b>75 511 796</b>
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins			9 533 796	9 731 796
Protection maladie			65 780 000	65 780 000
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet "Sécur investissement" du plan national de relance et de résilience (PNRR)	190 000 000	190 000 000		
<b>Sécurités</b>		<b>85 000 000</b>	<b>218 206 424</b>	<b>10 000 000</b>
Police nationale		45 000 000	89 250 000	
Gendarmerie nationale		40 000 000	118 956 424	
Sécurité et éducation routières			10 000 000	10 000 000
<b>Solidarité, insertion et des égalité chances</b>	<b>574 081 272</b>	<b>573 720 158</b>	<b>15 096 707</b>	<b>21 053 448</b>

Inclusion sociale et protection des personnes	440 874 180	440 873 821		
Handicap et dépendance	133 207 092	132 846 337		
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales			15 096 707	21 053 448
<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	<b>48 000 000</b>	<b>48 000 000</b>	<b>80 163 737</b>	<b>90 141 964</b>
Sport			26 663 737	32 641 964
Jeunesse et vie associative			53 500 000	57 500 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	48 000 000	48 000 000		
<b>Transformation et fonction publiques</b>	<b>29 000 000</b>		<b>24 024 537</b>	<b>15 009 519</b>
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	29 000 000			
Transformation publique			15 322 835	
Innovation et transformation numériques			456 000	456 000
Fonction publique			8 245 702	14 553 519
<b>Travail et emploi</b>	<b>1 251 834 219</b>		<b>775 037 656</b>	<b>897 434 714</b>
Accès et retour à l'emploi			753 171 266	755 702 736

Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1 251 834 219			117 755 230
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail			13 046 390	14 496 748
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail			8 820 000	9 480 000
<b>Total</b>	<b>23 657 114 391</b>	<b>22 102 646 422</b>	<b>5 163 413 583</b>	<b>5 165 780 825</b>

ÉTAT C  
(ARTICLE 7 DE LA LOI)

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2023 OUVERTS ET ANNULÉS, PAR  
MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DES BUDGETS ANNEXES

BUDGETS ANNEXES

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
<b>Contrôle et exploitation aériens</b>			<b>4 500 000</b>	<b>12 700 000</b>
Soutien aux prestations de l'aviation civile .....			2 400 000	11 000 000
<i>Dont charges de personnel .....</i>			<i>2 000 000</i>	<i>2 000 000</i>
Navigation aérienne .....			1 500 000	1 500 000
Transports aériens, surveillance et certification .....			600 000	200 000
<b>Publications officielles et information administrative</b>			<b>1 900 000</b>	<b>1 900 000</b>
Pilotage et ressources humaines .....			1 900 000	1 900 000
<b>Total .....</b>			<b>6 400 000</b>	<b>14 600 000</b>



ÉTAT D  
(ARTICLE 8 DE LA LOI)

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2023 OUVERTS ET ANNULÉS, PAR  
MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX

I. – COMPTES D’AFFECTATION SPÉCIALE

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d’engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d’engagement annulées	Crédits de paiement annulés
<b>Contrôle de la circulation et du stationnement routiers</b>	<b>164 035 904</b>	<b>164 035 904</b>		
Contribution à l’équipement des collectivités territoriales pour l’amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières .....	86 939 029	86 939 029		
Désendettement de l’État .....	77 096 875	77 096 875		
<b>Pensions</b>	<b>14 292 392</b>	<b>14 292 392</b>		
Pensions militaires d’invalidité et des victimes de guerre et autres pensions.....	14 292 392	14 292 392		
<b>Total .....</b>	<b>178 328 296</b>	<b>178 328 296</b>		

**II. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS**

				<i>(En euros)</i>
<b>Mission / Programme</b>	<b>Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes</b>	<b>Crédits de paiement supplémentaires ouverts</b>	<b>Autorisations d'engagement annulées</b>	<b>Crédits de paiement annulés</b>
<b>Avances à l'audiovisuel public</b>	<b>7 835 942</b>	<b>7 835 942</b>	<b>26 700 000</b>	<b>26 700 000</b>
ARTE France.....			26 700 000	26 700 000
France Médias Monde.....	1 535 942	1 535 942		
Institut national de l'audiovisuel .....	6 300 000	6 300 000		
<b>Avances aux collectivités territoriales</b>	<b>1 120 785 164</b>	<b>1 120 785 164</b>		
Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes .....	1 120 785 164	1 120 785 164		
<b>Prêts à des États étrangers</b>			<b>116 202 770</b>	<b>116 202 770</b>
Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France .....			116 202 770	116 202 770

<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>			<b>106 398 798</b>	<b>122 798 798</b>
Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.....				16 400 000
Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine .....			106 398 798	106 398 798
<b>Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>			<b>1 300 000 000</b>	<b>1 400 000 000</b>
Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune .....			1 300 000 000	1 300 000 000
Prêts destinés au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence...				100 000 000
<b>Total .....</b>	<b>1 128 621 106</b>	<b>1 128 621 106</b>	<b>1 549 301 568</b>	<b>1 665 701 568</b>

*Vu pour être annexé au projet de loi adopté par le Sénat dans sa séance du 22 novembre 2023*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*